

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018292CS0309**

Comité Syndical du 19 octobre 2018

**Date de convocation : 10 octobre 2018
Date d'affichage : 22 octobre 2018**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques 2019 : orientations budgétaires.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à Salle polyvalente Paul Dambier, Rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe IRVE pour l'année 2019 est la suivante :

- Par délibération n°2018113CS0113 du 23 avril 2018, le Comité Syndical a inscrit les sommes nécessaires au déploiement des 70 bornes pour véhicules électriques prévues, à savoir :

● Investissement - Dépenses :	
Travaux (fourniture et pose) :	1 085 319,60 €
● Investissement - Recettes :	
Subventions Communes :	102 603,50 €
Subventions Epci :	184 686,30 €
Feder :	617 143,10 €
Fctva :	180 886,60 €

- Il a été prévu d'en installer, si possible, 35 en 2018 et 35 en 2019.

- A ce jour, sur ces 35 bornes prévues en 2018 :

- 35 bornes sont déjà en pré-fabrication en usine,
- 29 visites d'étude ont déjà été faites et les choix d'implantation définis,
- 6 visites d'étude sont programmées dans les prochaines semaines,
- 9 devis et plans de financement ont été envoyés.

- Le budget annexe Irve sera donc adapté en cours d'année en fonction de l'état d'avancement ou des aléas rencontrés lors des études ou travaux.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2019 concernant le budget annexe IRVE telles que présentées.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.